

La souveraineté européenne : un nouvel axe d'investissement central

Depuis deux ans, l'Union européenne multiplie les signaux d'un changement de cap stratégique. Cette inflexion se lit dans une série d'initiatives majeures qui ont vocation à restaurer durablement le leadership du continent.

L'Europe affirme son ambition de puissance économique, géopolitique et technologique

Les États membres et la Commission européenne ont engagé de nombreux plans d'envergure pour renforcer la compétitivité, la sécurité et l'autonomie du continent. L'un des premiers jalons est le **Critical Raw Materials Act**¹, adopté formellement par le Conseil de l'UE le 18 mars 2024. Ce texte instaure un cadre visant à garantir un approvisionnement durable et sécurisé en matières premières critiques, en particulier pour les transitions énergétique, digitale et de défense. Il fixe notamment des objectifs de transformation : 10% du besoin annuel devront venir de l'extraction locale, 40% être traités dans l'UE et 25% provenir du recyclage.

Le **Rapport Draghi**² (septembre 2024) intitulé *The Future of European Competitiveness*, fait quant à lui état du décrochage économique européen : l'UE importe plus de 80% de ses

1. Source : Commission européenne, mars 2024 : <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2024/03/18/strategic-autonomy-council-gives-its-final-approval-on-the-critical-raw-materials-act/>

2. Source : Commission européenne, septembre 2024 : https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report_en

*L'identité des gérants présentés dans ce document pourra évoluer durant la vie du produit.

Il s'agit d'une communication marketing. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.



**Anthony
PENEL**
Co-gérant
du fonds
EdR SICAV
Mission Europa*



**Caroline
GAUTHIER**
Co-gérante
du fonds
EdR SICAV
Mission Europa*





technologies numériques, les prix de l'électricité sont 2 à 3 fois plus élevés qu'aux États-Unis ou en Chine, et seuls quatre des 50 plus grandes entreprises technologiques mondiales sont européennes. Mario Draghi, ancien Président de la BCE, a ainsi formulé 170 recommandations pour permettre à l'Europe de relancer sa compétitivité et sa croissance.

Par ailleurs, le **Clean Industrial Deal**³ (février 2025) qui accélère la décarbonation et l'innovation industrielle, ou encore l'initiative **ReArm Europe**⁴ (mars 2025) qui acte la montée en puissance d'un pilier défense au niveau communautaire, mettent en lumière cette volonté européenne de réindustrialisation et d'autonomie stratégique.

Cette dynamique se traduit également sur le plan budgétaire, notamment avec le **plan d'investissement historique annoncé par l'Allemagne en mars 2025, qui pourrait ajouter 1 à 2 points de PIB par an sur la prochaine décennie**⁵.

C'est dans le sillage de ce contexte favorable qu'Edmond de Rothschild Asset Management a lancé **EdR SICAV Mission Europa, un fonds d'actions européennes, qui vise à orienter le capital vers les piliers de cette transformation européenne : la défense, l'énergie, l'innovation et le financement du tissu productif européen.**

Tirer profit des atouts intrinsèques de l'Europe

L'Europe jouit d'atouts intrinsèques et structurels pour renforcer sa souveraineté, stimuler sa croissance et sa compétitivité grâce à **un marché unique de 449 millions de consommateurs, environ 32 millions d'entreprises**⁶, et **une forte densité d'innovation**. À noter également que la zone euro a un poids significatif dans l'économie mondiale avec 17% du PIB mondial, contre 26% pour les États-Unis et 17% pour la Chine⁷.

Par ailleurs, **malgré le rebond récent des actions européennes (MSCI Europe NR +16% du 31/12/2024 au 31/10/2025), les valorisations européennes restent attractives. La décote par rapport aux actions américaines, corrigée des différences d'allocation sectorielle des marchés respectifs, atteint 26% à fin octobre, contre une décote moyenne de 10% depuis 35 ans**⁸.

3. Source : Commission européenne, février 2025 : https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/clean-industrial-deal_en

4. Source : Commission européenne, mars 2025 : https://commission.europa.eu/topics/defence/future-european-defence_en

5. Source : Estimation Edmond de Rothschild AM.

6. Source : Conseil européen, février 2025. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/deeper-single-market/>

7. Source : FMI, 2024.

8. Source : Goldman Sachs.



À cela s'ajoute la dimension structurelle : **la réindustrialisation, la transition énergétique et le réarmement devraient stimuler durablement la demande d'investissement au sein du continent.**

Autant d'éléments qui nourrissent la conviction qu'une diversification et un repositionnement des capitaux vers les actifs européens peut être source de performance à long terme.

EdR SICAV Mission Europa : une stratégie articulée autour de quatre piliers

Le fonds EdR SICAV Mission Europa s'articule autour de quatre piliers d'investissement complémentaires, conçus pour refléter les priorités stratégiques du continent :

- **1. Sécurité** : Investir dans les entreprises européennes de défense, de cybersécurité, ainsi que dans la sécurité d'approvisionnement des industries critiques (pondération cible 30-50 % du portefeuille ; au moins 30 % pour les entreprises de défense) ;
- **2. Compétitivité** : Permettre l'accès à une énergie compétitive et abondante, notamment par l'électrification de l'industrie, et réaliser les engagements de décarbonation de l'UE (20-50 %) ;
- **3. Innovation** : Soutenir la productivité européenne par l'investissement dans les technologies critiques (matériel, logiciel, IA), et par la formation de la force de travail européenne (20-50 %) ;
- **4. Financement** : Participer au financement des 800 milliards d'euros annuellement requis pour le renouveau européen, notamment via l'Union de l'Épargne et de l'Investissement, l'Union Bancaire et la titrisation (10-30 %).

Un portefeuille à la fois sélectif et diversifié

Le portefeuille regroupe 40 à 50 entreprises européennes. Le processus d'investissement privilégie la diversification entre les secteurs et les pays de l'UE. L'exposition aux *Small & Mid Caps*⁹ est plafonnée à 40 %, tandis qu'un minimum de 30 % est investi dans des sociétés éligibles à la Base industrielle et technologique de défense (BITD) européenne¹⁰.

9. Les *Small & Mid Caps* (petites et moyennes capitalisations) sont des sociétés cotées dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 10 milliards d'euros.

10. Source : Edmond de Rothschild Asset Management. Données au 31/10/2025. La politique d'investissement d'un fonds peut changer au fil du temps.



Aujourd'hui, le fonds affiche une surpondération des biens d'équipement (*CapGoods*) et des pays nordiques, et est sous-exposé aux secteurs de la consommation et la finance¹¹.

Parmi les valeurs¹² en portefeuille qui illustrent cette approche :

- **AVIO** : Acteur majeur de la souveraineté européenne spatiale (participation au lanceur Ariane, lanceur Vega), et partenaire du missilier MBDA dans la production de missiles de défense anti-aérienne.
- **SIEMENS ENERGY** : Leader mondial de la transition énergétique, et de l'électrification, tant par la construction de centrales à gaz, que de turbines éoliennes.
- **BESI** : Spécialiste de la technologie « *hybrid bonding*¹³ » des semi-conducteurs, en cours d'adoption par les fabricants de mémoire, et référence technologique des puces IA.
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** : Acteur du financement des PME/ETI en Europe, gestionnaire d'épargne, et spécialiste des solutions de banque d'investissement.

Avec EdR SICAV Mission Europa, Edmond de Rothschild AM ambitionne ainsi d'accompagner la transformation structurelle du continent, à la croisée de la défense, de la transition énergétique et de l'innovation.

11. Indice de référence : MSCI EMU

12. Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne peuvent être interprétées comme une recommandation d'acheter ou de vendre ces titres.

13. Technologie d'assemblage avancée de semi-conducteurs qui combine à la fois contact métallique direct et la connexion diélectrique entre deux puces ou couches de circuits. Elle permet des interconnexions plus denses, plus rapides et à plus faible consommation que les méthodes traditionnelles de packaging.

Avertissement

EdR SICAV Mission Europa est un compartiment de la SICAV de droit français agréée par l'AMF et autorisé à la commercialisation en France, Autriche, Chypre, Grèce, Espagne, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni et en Suisse.

Principaux risques du fonds

L'indicateur de risque des actions A et I est de 4. L'indicateur de risque note ce fonds sur une échelle de 1 à 7. Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres fonds et une notation de catégorie 1 ne signifie pas que l'investissement est sans risque. De plus, il indique la probabilité que ce produit subisse des pertes en cas de mouvements de marché ou de notre incapacité à vous payer. Cet indicateur suppose que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée de ce fonds. Le risque réel peut être très différent si vous choisissez de vous retirer avant la fin de la période de détention recommandée de ce Fonds. **Les risques décrits ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Veuillez vous référer au prospectus pour la liste complète de risques.** **Avertissement relatif au risque inflation :** Les caractéristiques du compartiment ne protègent pas l'investisseur de l'effet potentiel de l'inflation durant la période d'investissement dans le compartiment. Ainsi, le montant investi en principal et les éventuels revenus mobiliers perçus pendant la période ne seront pas revalorisés du taux de l'inflation sur cette même période. Par conséquent, la performance réelle du compartiment, c'est-à-dire la performance nette du compartiment corrigé du taux de l'inflation, pourrait être négatif. **Risque de perte en capital :** Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée. **Risque lié à la gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative. **Risque lié aux actions :** La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment. **Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :** Les titres de sociétés de petites ou moyennes capitalisations boursières peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante. La valeur liquidative du compartiment est donc susceptible d'évoluer plus rapidement et avec de grandes amplitudes. **Risque de change :** Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Novembre 2025. Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'un quelconque pays de résidence. La réglementation concernant le mode de commercialisation d'un OPC varie en fonction des pays. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. Si vous avez le moindre doute sur votre capacité à souscrire dans cet OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel. Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. Persons » tel que ce terme est défini dans le « Regulation S » de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières. Aucun produit d'investissement présenté ici n'est autorisé à la vente aux termes de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières ou de toute autre réglementation applicable aux États-Unis. Dès lors, aucun produit d'investissement ne peut être proposé ou vendu directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique à des résidents et citoyens des États-Unis d'Amérique et à des « U.S. Persons ». Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers. Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est ainsi recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale, remis avant toute souscription et disponibles en français et en anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande. Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas constantes dans le temps. Elles peuvent notamment être indépendamment affectées par l'évolution des taux de change. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts ou actions de l'OPC. « Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs (y compris les filiales et entités affiliées) du groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division Asset Management du groupe Edmond de Rothschild La Société de gestion est amenée à verser à titre de rémunération une quote-part des frais de gestion financière de l'OPC à des intermédiaires tels que des entreprises d'investissement, entreprises d'assurance, sociétés de gestion, structures intermédiaires de commercialisation, distributeurs ou plateformes de distribution avec lesquels une convention a été signée dans le cadre de la distribution, le placement des parts de l'OPC ou la mise en relation avec d'autres investisseurs. Cette rémunération est variable et dépend de la relation d'affaires en place avec l'intermédiaire et de l'amélioration de la qualité du service fourni au client dont peut justifier le bénéficiaire de cette rémunération. Cette rémunération peut être forfaitaire ou calculée sur la base des actifs nets souscrits résultant de l'action de l'intermédiaire. L'intermédiaire peut être membre ou non du groupe Edmond de Rothschild. Chaque intermédiaire communiquera au client, conformément à la réglementation qui lui est applicable, toute information utile sur les coûts et frais et ses rémunérations. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild. **Pour les investisseurs de l'UE :** Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : www.edmond-de-rothschild.com/media/4yvncr2p/edram-fr-principaux-droits-des-investisseurs.pdf un résumé des droits des investisseurs en français et anglais. La SICAV est enregistrée auprès de la CNMV sous le numéro 1801. **Pour les investisseurs suisses :** Ce document à caractère publicitaire est émis par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., site 18 rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, une banque suisse agréée et réglementée par l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés financiers (« FINMA »). Les compartiments d'« Edmond de Rothschild SICAV » figurant dans ce document sont des compartiments de la SICAV de droit français « Edmond de Rothschild SICAV » agréés par l'AMF qui ont été approuvés par la FINMA pour être offerts en Suisse à des investisseurs non qualifiés. Les statuts, le prospectus, le document d'informations clés ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement sur www.edmond-de-rothschild.com, onglet « Fund Center » ou sur demande auprès du Représentant. REPRÉSENTANT ET SERVICE DE PAIEMENT EN SUISSE : Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. ; Rue de Hesse 18 ; CH - 1204 Genève. © Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés.

SOCIÉTÉ DE GESTION ET DISTRIBUTEUR GLOBAL
EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros
Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332.652.536 R.C.S. Paris
edmond-de-rothschild.com